



COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE
(de l'UNESCO)

Cinquante-quatrième session du Conseil exécutif
UNESCO, Paris, 14 juin 2021 [Session en ligne]

1. OUVERTURE DE LA SESSION

1. Le Président, M. Ariel Hernan Troisi, a ouvert la 54^e session du Conseil exécutif de la COI à 13 h 00 (heure de Paris), le lundi 14 juin 2021. Il a souhaité la bienvenue aux participants et a brièvement présenté la documentation établie pour la session. Il a rappelé aux représentants que le Conseil, conformément à l'article 12 (2) du Règlement intérieur, remplissait les fonctions de Comité directeur de la 31^e session de l'Assemblée, sans autre discussion de fond sur son ordre du jour. La session du Conseil exécutif a été immédiatement suivie de l'ouverture de la 31^e session de l'Assemblée, qui s'est également tenue en ligne, du 14 au 25 juin 2021. Le Secrétaire exécutif a donné des conseils et des indications concernant la plate-forme et les procédures de visioconférence, de façon à assurer une gestion efficace des sessions virtuelles du Conseil exécutif et de l'Assemblée.

2. ORGANISATION DE LA SESSION

2. Le Secrétaire exécutif a brièvement présenté ce point et a rappelé que, dans ces circonstances exceptionnelles, les sessions du Conseil exécutif et de l'Assemblée se tiendraient consécutivement.
3. Le Conseil exécutif s'est réuni en ligne de 13 heures à 14 h 03, avec services complets d'interprétation, et n'a pas prévu de reprendre la réunion plus tard dans la journée pour adopter la partie narrative du rapport. Les décisions au titre de chaque point de l'ordre du jour ont été adoptées au cours de la session. La partie narrative du rapport a été établie par le Secrétariat pendant la session de l'Assemblée, et sera adoptée par correspondance en même temps que le projet de rapport de la 31^e session de l'Assemblée.

Décision EC-54/2.1

Le Conseil exécutif,

I. Ordre du jour

Adopte l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document IOC/EC-54/2.1Doc.Prov ;

2.2 DÉSIGNATION DU RAPPORTEUR

4. Le Président a invité le Conseil exécutif à désigner le Rapporteur de la présente session.

Décision EC-54/2.2

II. Rapporteur

Sur proposition du Portugal, appuyé par la Fédération de Russie, désigne M. A. Ramadas (Inde) Rapporteur de la présente session, pour aider le Président et le Secrétaire exécutif à élaborer le rapport de la session.

3. DISPOSITIONS PRISES POUR LA 31^e SESSION DE L'ASSEMBLÉE ET CRÉATION DE GROUPES DE TRAVAIL POUR LA SESSION*

3.1. CONSTITUTION DE COMITÉS STATUTAIRES

5. Relativement au document relatif aux décisions à adopter révisé qui sera examiné par l'Assemblée, le Président a rappelé au Conseil exécutif le rôle de chaque comité (Comité des candidatures, Comité des résolutions et Comité financier) et a proposé que certains points soient examinés plus avant par le Comité financier après avoir été débattus en plénière.
6. Il a également rappelé au Conseil qu'il pouvait soumettre des propositions concernant la présidence et la composition de ces comités, mais que la décision finale incombait entièrement à l'Assemblée. Il a invité les États membres à envisager de participer aux travaux des comités. Les réunions des trois comités (Comité des candidatures, Comité des résolutions et Comité financier) avaient été programmées en tant que réunions virtuelles dans le calendrier provisoire de la session de l'Assemblée. Le calendrier du Comité des candidatures et du Comité des résolutions avait été modifié pour s'adapter à l'avancement des travaux de l'Assemblée, étant donné que ces deux comités constitués pour la durée de la session devaient travailler sans interprétation.
7. Le Comité financier était à composition non limitée et ses réunions bénéficieraient de services d'interprétation en anglais et en français. Le Président a rappelé au Conseil exécutif que le Comité financier serait confronté, comme il était désormais habituel, à une lourde charge de travail. En effet, en plus des points relevant de sa compétence (exécution du budget, Projet de stratégie à moyen terme et Projet de programme et de budget), il examinerait le suivi de la résolution EC-53.2 sur la révision et l'actualisation des règlements intérieurs en vue de les adapter aux réunions en ligne et les principes directeurs pour l'établissement des rapports sur les contributions en nature.
8. Le Président Troisi a rappelé à l'Assemblée que seuls les noms des États membres présents et prenant part aux comités et groupes de travail établis pour la durée de la session, le cas échéant, figureraient dans le rapport final de l'Assemblée.
9. M. Ariel Troisi a informé le Conseil que des réunions spéciales seraient organisées sur Zoom sur une base ad hoc afin de constituer des groupes de discussion ou de rédaction.

Décision EC-54/3.1

I. Comités établis pour la durée de la session

Conformément à l'article 12 (2) du Règlement intérieur, le Conseil exécutif, en sa qualité de Comité directeur de l'Assemblée, recommande à celle-ci de constituer chacun des comités suivants :

- Comité financier : sous la présidence de M. Karim Hilmi (Maroc, Vice-président). Mme Ksenia Yvinec assure le secrétariat du Comité financier.
- Comité des résolutions : sous la présidence de M. Yutaka Michida (Japon). M. Julian Barbière assure le secrétariat du Comité des résolutions.
- Comité des candidatures : sous la présidence de M. Amr Morsy (Égypte). M. Salvatore Aricó assure le secrétariat du Comité des candidatures.

10. Le Président a ensuite invité les États membres et le Secrétaire exécutif à se prononcer sur la nécessité de créer des groupes de travail pour la durée de la session de l'Assemblée sur toute question de son ordre du jour, en expliquant brièvement la portée du travail que ces groupes auraient à accomplir. Aucun groupe n'a été proposé.

Décision EC-54/3.1

II. Groupes de travail créés pour la durée de la session

Ayant examiné l'ordre du jour provisoire révisé de la 31^e session de l'Assemblée,

Sans préjuger de la décision de l'Assemblée et de son Président de créer un groupe de travail pour la durée de la session, le cas échéant, lors de l'examen d'un point de l'ordre du jour,

Recommande à l'Assemblée de ne pas créer de groupe de travail.

3.2. CALENDRIER ET QUESTIONS D'ORGANISATION

11. Le Secrétaire exécutif a brièvement présenté l'ordre du jour et le calendrier provisoires de l'Assemblée. Il a rappelé au Conseil exécutif qu'aucune manifestation parallèle ou conférence n'était prévue durant la session de l'Assemblée, compte tenu des difficultés liées à l'organisation de la session à distance.
12. Le Secrétaire exécutif de la COI a ensuite donné des précisions sur les projets de résolution reçus avant le 10 juin et le volume de la documentation établie pour la session de l'Assemblée. Il a souligné, en particulier, que tous les projets de décision et deux projets de recommandation figuraient dans le document relatif aux décisions à adopter lors de la session. Alors que les décisions devaient être adoptées à la fin de la discussion du point de l'ordre du jour correspondant, la partie narrative du projet de rapport serait établie et publiée en anglais par le Secrétariat et adoptée dans toutes les langues après la session, comme il était d'usage depuis deux ans.
13. M. Salvatore Aricò, en sa qualité de Secrétaire technique du Comité des candidatures, a été invité à s'exprimer brièvement sur les élections de la COI prévues le 21 juin au Siège de l'UNESCO.

Décision EC-54/3.2

Calendrier de la 31^e session de l'Assemblée et questions d'organisation

Le Conseil exécutif,

Prenant en considération les observations formulées par le Bureau, la nécessité de prévoir du temps, en plénière, pour les rapports des groupes de travail et des comités établis pour la session, ainsi que la venue programmée des orateurs invités,

Accepte le calendrier provisoire de la 31^e session de l'Assemblée tel qu'il figure dans le document IOC/A-31/2.1 Add.Rev., avec la modification ci-après :

- le vendredi 18 juin, intervertir la réunion du Comité financier (III) et celle du Comité des candidatures (III) ;

Tenant compte des contraintes financières et temporelles relatives à l'adoption du rapport de l'Assemblée en quatre langues au cours de la session,

Recommande d'adopter la partie narrative de son rapport en quatre langues par correspondance après la session, et d'adopter les décisions en quatre langues au cours de la session ;

Invite l'Assemblée à procéder de la même manière pour l'adoption de son rapport.

4. DATES ET LIEU DE LA 55^e SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF ET PROPOSITION CONCERNANT LES DATES ET LIEU DE LA 32^e SESSION DE L'ASSEMBLÉE

14. En présentant ce point, le Président s'est déclaré convaincu que les prochaines sessions du Conseil et de l'Assemblée pourraient se tenir au Siège de l'UNESCO en 2022 et 2023. Le Bureau a recommandé à l'Assemblée d'adopter le même schéma que pour l'exercice biennal précédent.
15. Le Président a invité les représentants à formuler des observations d'ordre général sur la perspective de participer aux sessions des organes directeurs qui se tiendraient en présentiel au Siège de l'UNESCO pendant 3,5 jours en juin 2022 (EC-55) et 7 jours en juin 2023 (A-32).
16. Le Président a conclu que la COI avait acquis une expérience considérable dans l'organisation des sessions en ligne du Conseil exécutif et de l'Assemblée en 2021, rappelant l'engagement de la Commission à continuer d'adapter ses méthodes de travail aux réunions virtuelles et à élaborer des règlements intérieurs spécifiques pour le Conseil et pour l'Assemblée.

Décision EC-54/4

Dates et lieu des prochaines sessions du Conseil exécutif et de l'Assemblée

Le Conseil exécutif,

Convaincu que les prochaines sessions des organes directeurs de la COI pourront se tenir au Siège de l'UNESCO en 2022 et 2023,

Considérant l'expérience acquise pendant l'exercice biennal 2020-2021,

Recommande à l'Assemblée d'identifier une période de 3,5 jours ouvrables en juin 2022 pour la 55^e session du Conseil exécutif et une période de six jours ouvrables pour la 32^e session de l'Assemblée en juin/juillet 2023, laquelle sera précédée d'une 56^e session du Conseil exécutif d'une journée, en évitant tout conflit de calendrier éventuel avec d'importantes réunions ou journées culturelles.

5. ADOPTION DU RAPPORT

Décision EC-54/5

Rapport

Le Conseil exécutif,

Ayant adopté ses décisions en séance plénière le 14 juin 2021, à titre de recommandations du Conseil exécutif à la 31^e session de l'Assemblée,

Accepte d'examiner le rapport de sa 54^e session établi par le Secrétariat en vue de son adoption par correspondance après la session dans le même délai que celui prévu par l'Assemblée pour l'adoption de son rapport.

6. CLÔTURE DE LA SESSION

17. Le Président a prononcé la clôture de la 54^e session du Conseil exécutif le 14 juin 2021 à 14 h 03.